

École municipale de natation

Pour apprendre à nager ou se perfectionner... Rejoignez-nous !

Pour les 6/12 ans et les adultes

Enfants nés entre 2011 et 2017 et adultes de plus de 18 ans



LES TESTS 2023-2024

Du mercredi 21 juin au vendredi 30 juin 2023

Mercredi	● De 09H00 à 11H15 ● De 13H30 à 15H45
Vendredi	● De 17H15 à 18H45
Samedi	● De 09H00 à 12H00

- Se munir d'un maillot de bain, d'un bonnet de bain et d'une pièce de 1€ pour fermer le casier -

Piscine Municipale Charles Moreira - Cité des Sports du Parc de Bellevue
Avenue du Colonel Manhès - 02.48.75.64.17

Les horaires de l'École municipale de natation sont consultables sur le site internet de la ville www.ville-vierzon.fr

L'encadrement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée qui vous accompagnera toute l'année afin de vous familiariser avec le milieu aquatique et vous initier aux techniques de nage.

Enfants

Après les tests, des groupes seront constitués sur chaque créneau afin de proposer aux enfants des apprentissages adaptés à leur niveau :

- Groupe 1 :** Familiarisation des jeunes enfants aux spécificités de l'eau en les guidant vers l'autonomie. Cela permet d'aborder différentes situations favorisant les déplacements en surface et en immersion.
- Groupe 2 :** Acquérir les fondamentaux techniques et respiratoires de la nage ventrale et dorsale.
- Groupe 3 :** Obtention d'un brevet de 50 mètres en deux nages codifiées (25 mètres ventrale et 25 mètres dorsale).

Fin de cursus : 100 mètres quatre nages (papillon/dos/brasse/crawl)

Adultes

Apprentissage : Cette activité vous permettra d'apprendre collectivement les bases de la natation ainsi qu'une ou plusieurs techniques de nage.

Perfectionnement : Cette activité est idéale pour perfectionner votre style et garder la forme. Venez suivre un programme d'entraînement.
Niveau minimum : savoir nager 2 nages codifiées.

Les tests

LES TESTS, POUR ADULTES ET ENFANTS, AURONT LIEU DU 21 AU 30 JUIN

Se présenter au créneau de son choix.

Les inscriptions

À partir du lundi 03 juillet au guichet unique.

(Attention places limitées)

Du lundi au vendredi de 9^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h et le samedi de 9^h à 12^h

Place de l'Hôtel de Ville - 02.48.52.65.48

Pièces à fournir le jour de l'inscription

Pour les enfants non inscrits sur une activité pour l'année scolaire 2022/2023 ou un dossier famille non à jour, vous devrez prévoir : ● le livret de famille ● le carnet de santé ● un justificatif de domicile de moins de trois mois ● une attestation d'assurance responsabilité civile.

Pour les adultes : ● le livret de famille ou carte d'identité ● un justificatif de domicile de moins de trois mois ● un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de trois mois conseillé.

Pour valider l'inscription, le dossier doit être complet

Le coût

Forfait annuel : Vierzon et intercommunalité : **70 €**, hors Vierzon et hors intercommunalité : **150 €** (ne payant aucun impôt local à Vierzon)

Possibilité de régler le forfait en plusieurs fois (3 maximum) et facturation à la fin du mois suivant l'inscription au guichet unique :

- Vierzon et intercommunalité : 30 € en octobre, 20 € en novembre et 20 € en décembre
- Hors Vierzon et hors intercommunalité : 50 € en oct., 50 € en nov. et 50 € en déc.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à la limite de la capacité d'accueil.